



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

**LANCEMENT DES DISPOSITIFS
CŒUR DE VILLE ET QUARTIERS
À DESTINATION DES COMMERCES ET
ARTISANS DE PROXIMITÉ**

CARTULARE DI STAMPA

CONTACT PRESSE

Iris CAPPURI

07 60 82 60 44

i.cappuri@agglo-bastia.corsica

La Communauté d'Agglomération de Bastia s'est engagée, depuis 2020, à placer le **développement économique**, première compétence des Intercommunalités, **au cœur de son Projet de Territoire**.

Pour répondre aux enjeux en matière de développement économique, d'innovation et d'emploi, la CAB a mis en œuvre une politique volontariste forte pour soutenir l'économie locale, stimuler la création d'entreprises et constituer un véritable réseau d'acteurs.

Cela s'est notamment traduit par la déclinaison locale du dispositif **Territoire d'industrie**, le lancement de son offre de service économique **AVVIÀ** et la création différents espaces dédiés à l'entrepreneuriat : Tiers-lieu A VELA, Fabrique à projets du Cours Favale, bâtiments du Parc d'activité d'Erbaolu...

Depuis le début de la mandature, la CAB aura porté son offre en matière d'immobilier d'entreprise à **4000m²**.

La CAB s'est également engagée dans une **démarche de redynamisation du commerce et de l'artisanat**.

À ce titre, elle annoncera lors de cette conférence de presse le lancement de **deux nouveaux dispositifs d'aides directes** dans les périmètres **Cœur de Ville et les quartiers prioritaires de la ville de Bastia (QPV)**.

Au-delà du soutien financier aux commerces concernés, ces dispositifs visent à renforcer l'attractivité commerciale du territoire. Ils ont été bâtis en collaboration étroite avec plusieurs acteurs institutionnels locaux et la fédération de commerçants du grand Bastia et des quartiers sud.

AVVIÀ



L'appel à Projet "Coeur de Ville"

Le centre-ville de Bastia constitue l'un des poumons commerciaux du territoire et est un élément constitutif de son identité urbaine. S'appuyant sur les premiers résultats de l'observatoire du commerce du cœur de ville réalisé par la Ville de Bastia, qui met en évidence une vacance importante et des situations de fragilité engendrées par la crise sanitaire mais également par la modification des habitudes de consommation, la CAB s'est engagée dans une **démarche de redynamisation du commerce et de l'Artisanat dans le périmètre « Action Cœur de Ville »**.

En concertation avec l'ADEC, la CCI et la Ville, la CAB a décidé de lancer **un appel à projet** afin de répondre aux besoins des artisans et commerçants en termes de **modernisation des locaux, de transition numérique et énergétique**.

Ce dispositif 2024/2025 - qui vient en complément du dispositif d'aides directes « CRESCE 2024 » lancé en juin dernier par l'ADEC - cible **3 types d'actions** :

- La modernisation de l'appareil commercial ;
- La transition numérique ;
- La transition énergétique.

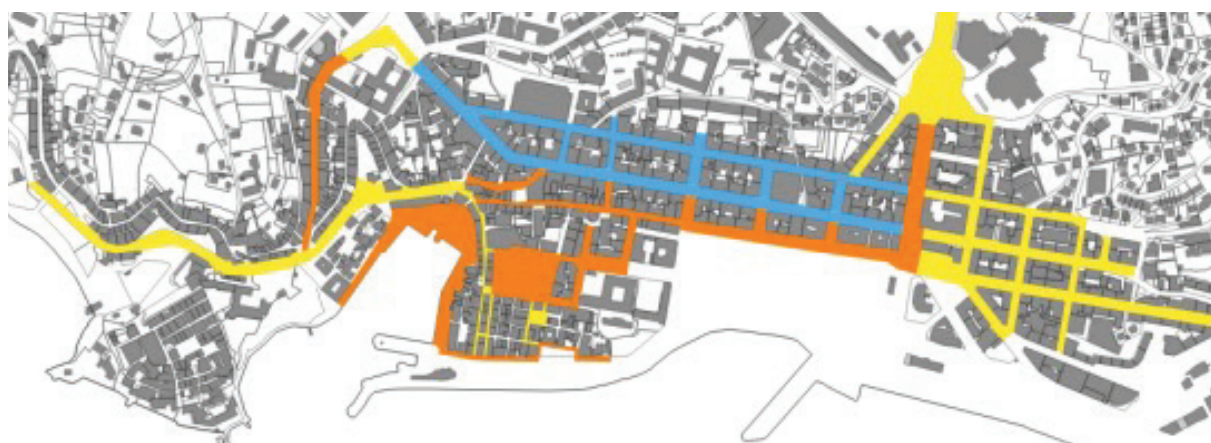
La subvention de la CAB représentera **50% du montant HT** de la dépense éligible et sera plafonnée à **10 000 € par commerce**.

À travers ce dispositif, la CAB entend ainsi :

- Favoriser le maintien et le développement des TPE commerciales du cœur de ville.
- Augmenter la fréquentation de la clientèle actuelle et future ;
- Améliorer le fonctionnement des entreprises commerciales et reconquérir les structures vacantes ;
- Accompagner la modernisation des structures et la mise en place de démarches de qualité ;
- Soutenir la transition numérique et énergétique des entreprises.

Sont éligibles à cette opération, les entreprises :

- Situées dans le périmètre du cœur de ville ;
- Inscrites au Registre du Commerce et des sociétés ou au registre des métiers ;
- Dans une situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- N'ayant pas été verbalisées pour une infraction de travail illégal dans les 5 dernières années ;
- En activité au moins 10 mois par an ;
- De moins de 10 salariés ;
- Ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € ;
- Disposant d'une surface de vente inférieure à 150 m².



Périmètre Cœur de Ville, Bastia

Ne sont pas éligibles au dispositif :

- Les auto-entrepreneurs ;
- Les sociétés de fait, les sociétés civiles immobilières (SCI), ainsi que les loueurs de fonds ;
- Les activités de commerce de gros ;
- Les activités réglementées suivantes : professions libérales, auto-écoles, activités financières et immobilières, débitant de tabac, pharmacie, opticien-lunetier...
- Les stations-service ;
- Les boutiques de souvenirs ;
- Les franchises ;
- Les activités non sédentaires (marchés forains, food truck, ...) ;
- Les Hotels Café restaurants.

Par ailleurs, une bonification de l'aide de **2 500 €** pourra être accordée après analyse du dossier en fonction de certains critères :

- Selon l'activité commerciale développée ;
- Selon le lieu d'implantation du commerce ;
- Si le local visé pour installer l'activité est en sortie de vacances ;
- Si le commerce d'une façon générale tend à dynamiser la création et le développement des activités économiques, favorise les initiatives sociales et solidaires, propose une offre de service innovante ou peu répandue.

Modalités du dispositif

À partir du **14 octobre 2024**, les TPE commerciales et artisanales implantées sur le périmètre Cœur de ville de Bastia pourront télécharger le dossier de candidature sur le site internet de la CAB* à renseigner et à transmettre par mail avec les justificatifs demandés avant fin mai 2025.

*www.bastia-agglomeration.corsica

Budget global alloué par la CAB : 150 000 euros



Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse



L'opération chèques avantage « Quartieri »

Ces dernières années ont été marquées par des évolutions de comportement des consommateurs qui ont impacté le commerce de proximité de manière significative. Dans ce contexte, et afin de soutenir les commerçants et artisans situés dans les quartiers de Lupinu, Montesoru et de Paese Novu, la CAB s'est engagée à promouvoir l'offre commerciale de proximité et à soutenir le commerce et de l'artisanat dans le périmètre des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Le dispositif de chèques avantage « **Quartieri** » s'inscrit dans cette dynamique.

Cette opération, menée en collaboration étroite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, la Ville, la Fédération des Commerçants du Grand Bastia et

l'Association des commerçants des quartiers sud de Bastia a donc pour objectif de soutenir l'achat local dans ces quartiers via un dispositif incitatif financièrement.



Après avoir réalisé une action de campagne de promotion des commerces des quartiers sud l'an passé, la CAB et ses partenaires ont réalisé une enquête de terrain afin de recenser et d'aller à la rencontre des commerçants qui pourraient être éligibles au dispositif.

Un courrier d'information et bulletin d'inscription ont ensuite été envoyés et ont permis de recenser les commerces partenaires (Hors stations-service, supermarchés et hypermarchés ou professions réglementées)

Modalités du dispositif

Du 12 au 15 novembre 2024, de 9h à 12h et de 14h à 17h, 2500 chèques d'une valeur réelle/faciale de 20 euros seront édités et proposés à la vente à la **Maison des Quartiers Sud** lors de permanences, au prix de **10 euros, soit 50% de réduction**.

Ces chèques pourront ensuite être utilisés comme moyen de paiement auprès des commerçants partenaires situés dans périmètre des Quartiers sud de Bastia **jusqu'en mai 2025**.

Les commerces partenaires figureront sur une liste disponible sur le site de la CAB* et disposeront également d'un macaron à apposer sur leur vitrine afin que les clients puissent identifier aisément les participants à l'opération.

Sont éligibles à cette opération les entreprises inscrites au Registre du Commerce et des sociétés et ayant un établissement en activité à la date de lancement de l'opération dans le périmètre du nouveau QPV Bastia Meridionale.

Cette opération sera ouverte à toutes personnes majeures.

Il ne pourra être délivré plus de **10 chèques avantage par personne**.

Les chèques non utilisés au **31 mai 2025** seront définitivement **perdus**.

*www.bastia-agglomeration.corsica

Cette opération, d'un budget global de 30 000 € est soutenue par la CAB, la Dotation Politique de la Ville (Etat) et la CCI de Corse.